



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1, 3.2, 3.11 et 3.12

N° de la demande : 2013-4017
Demande : Augmentation de la dose d'application, modification du calendrier d'application, nouveaux organismes nuisibles, nouveaux sites
Produit : Buran
N° d'homologation : 30601
Matière active (m.a.) : Poudre d'ail
Numéro de document de l'ARLA : 2362796

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette du Buran (numéro d'homologation 30601). Les modifications visent l'ajout d'une allégation de répression du blanc causé par *Spaerotheca fuliginea* et par *Erysiphe cichoracearum* sur les cucurbitacées cultivées en champ, et la modification de la formulation concernant le calendrier d'application sur les pommes et les pommettes pour lutter contre la gale.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises aux fins de la présente demande.

Évaluations sanitaires

En raison de la faible toxicité de la poudre d'ail, les énoncés qui figurent sur l'étiquette du Buran sont jugés adéquats en ce qui a trait aux risques posés par l'exposition professionnelle.

Les modifications apportées à l'étiquette n'entraînent aucune préoccupation relative à l'exposition toxicologique ou aux résidus alimentaires.

Évaluation de la valeur

La valeur de l'allégation se fonde sur les homologations précédentes des allégations semblables qui figurent sur les étiquettes de deux autres produits à base de poudre d'ail, Influence WP (numéro d'homologation 29667) et Influence LC (numéro d'homologation 30692). L'utilisation d'Influence LC est homologuée pour réprimer le blanc sur les cultures de concombre en serre et le profil d'emploi du produit est comparable à celui du Buran sur les cucurbitacées cultivées en champs. L'utilisation d'Influence WP est également homologuée pour réprimer le blanc sur le sous-groupe des courges et des concombres cultivés en champ. L'ajout de la présente allégation sur l'étiquette du Buran pour une utilisation sur les cucurbitacées cultivées en champs fournirait aux agriculteurs, et particulièrement aux producteurs de produits organiques, une solution de lutte efficace à laquelle cette maladie importante a peu de chances d'acquérir une résistance. La modification sur l'étiquette de la formulation relative au calendrier d'application sur les pommes et les pommettes pour lutter contre la gale est également fondée sur le fait que cet énoncé fournit des précisions supplémentaires à l'utilisateur sans modifier le profil d'emploi homologué.

Conclusion

L'étiquette du Buran a été modifiée afin d'ajouter une allégation concernant la répression du blanc sur les cucurbitacées cultivées en champ, et de modifier la formulation relative au calendrier d'application sur les pommes et les pommettes pour lutter contre la gale.

Références

PMRA

Document

Number	Référence
2335208	2013, Mixer/loader/applicator, DACO: 5.2
2328910	2013. Value summary. 3pp. DACO 10.1, 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.